



**EXTRAIT DU REGISTRE
AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 12 JUN 2023

OBJET : N° 10

RAPPORTEUR : Monsieur SIMEON

**INTITULÉ : CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE. VERSEMENT SOLDE SUBVENTIONS
2022, PARTICIPATIONS 2022 ET ACOMPTES 2023**

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 6 Juin 2023 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 39

MEMBRES PRÉSENTS :

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;
Mme DELEVALLÉE Maire-Adjointe ;
M. F. WIART ; Mme GAILLARD ; M. P.A VILLAIN ; Mme LABADENS ; M. MOAMMIN ;
M. L. WIART ; Mme WIART ; M. SIMÉON ; M. DOBREMETS Adjoints au Maire ;
M. BAVENCOFFE ; Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ; Mme CARDON ;
Mme LIÉNARD ; Mme CAFÉDE ; Mme SAYDON ; M. LAURENT ; M. TRANOY ;
Mme BRIQUET ; Mme BERTELOOT ; M. SIEGLER ;
Mme CHATELAIN ; Mme DESMOULIN ; M. DERASSE ;
Mme BURLET ; M. PHILIPPE ; Mme DESSERTY

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :

Mme DEMONFAUCON qui a donné procuration à Mme GAILLARD
Mme DROBINOHA qui a donné procuration à Mme LABADENS
M. BARTKOWIAK qui a donné procuration à M. LE MAIRE
M. FLAMEIN qui a donné procuration à Mme LIENARD
M. VAILLANT qui a donné procuration à M. DOBREMETS
M. MAURICE qui a donné procuration à Mme DESMOULIN
M. LEROUGE qui a donné procuration à Mme BURLET
Mme CHARPENET
M. SIMPERE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Alban DOBREMETS

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 20 décembre 2018, le conseil municipal a décidé de signer le renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) pour la période 2018-2021.

Le CEJ basculera en Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2023/2027 (cf délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2023).

Dans l'attente de la mise en place de cette CTG, la ville de Cambrai et la CAF ont signé un CEJ pivot pour l'année 2022, année transitoire.

Dans ce cadre, il vous est proposé aujourd'hui de bien vouloir décider :

- du versement du solde des subventions pour l'année 2022 aux structures socio-culturelles de la ville de Cambrai conformément au tableau joint N°1.

- du versement des participations au CCAS pour l'année 2022 conformément au tableau N°2.

- du versement des acomptes des participations au CCAS pour l'année 2023 conformément au tableau N°3.

Adopté à l'unanimité.

Publié le : 21 Juin 2023 à 07:38

Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de Cambrai,

Le secrétaire de séance
M. Alban DOBREMETS



Pour le Maire,
M. Nicolas SIMEON
Adjoint au Maire
délégué à la Jeunesse

